

Le Journal RESCUR

Rubrique – Savoirs

N°21 - Juin 2026

Nos déchets, une histoire transfrontalière

Courtesy to Laetitia Alexander, Mathilde Jublot, UPCité.

Nos déchets, une histoire transfrontalière

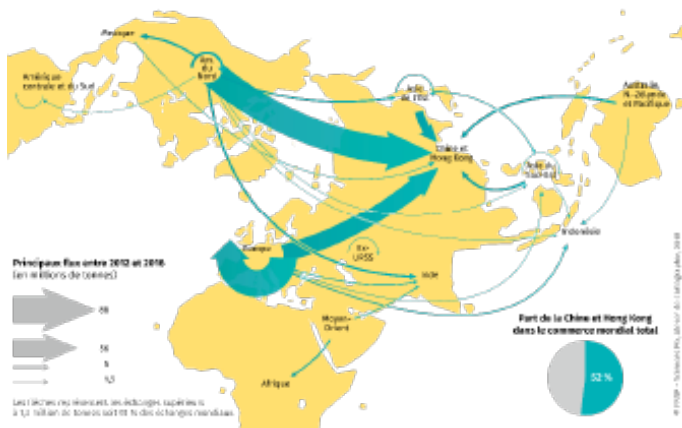
Un français moyen produit une quantité de 5,1 tonnes de déchets par an¹. Cela équivaut à environ cinq voitures citadines de taille moyenne ou au poids d'un éléphant adulte. Cette masse illustre l'ampleur des déchets produits par individu et permet de mieux appréhender leur impact environnemental. À l'échelle de l'Union Européenne, c'est plus de 2,2 milliards de tonnes de déchets chaque année². La gestion des déchets constitue donc un enjeu majeur de notre quotidien. Tri sélectif, poubelles spécifiques pour le verre, ou encore sacs poubelles surtaxés visant à encourager le recyclage : tous les moyens sont bons

pour se débarrasser de cette montagne de déchets.

Toutefois, une fois jetés, les déchets cessent généralement de préoccuper les citoyens, qui en délèguent implicitement la responsabilité aux systèmes de gestion des déchets. Peu s'interrogent sur leur devenir, souvent convaincus qu'ils seront soit recyclés, soit incinérés, sans réellement questionner les implications environnementales et sociales de ces processus. La réalité est toutefois bien différente. Jim Puckett, enquêteur spécialisé dans le suivi des déchets, a consacré sa carrière à analyser leur véritable parcours après élimination. En plaçant une balise GPS dans un écran plat

déposé dans une benne de recyclage à Dresde, en Allemagne, il a pu suivre son itinéraire : après un passage par Anvers, en Belgique, l'appareil a été chargé sur un cargo à destination de la Thaïlande.

Ce phénomène, bien que contraire à la Convention de Bâle, qui encadre strictement le commerce des déchets dangereux, n'est pas un cas isolé. D'autres suivis similaires ont révélé que de nombreux déchets, pourtant triés en Europe, terminent leur parcours bien au-delà de ses frontières.



Le Dr Stephen O. Andersen et ses collègues identifient quatre facteurs facilitant ce dumping environnemental : d'une part, les pays receveurs ne sont pas toujours informés de la nature réelle des déchets importés⁹. D'autre part, même lorsqu'ils en ont connaissance, ils ne mesurent pas nécessairement les risques associés. Egalement, ces pays manquent souvent des infrastructures et des mécanismes de mise en œuvre nécessaires pour interdire ces importations. Enfin, l'absence de volonté politique empêche toute action efficace contre ce phénomène.

Contradiction Nord-Sud : la responsabilité



Photo par Danniell Corbit, 5 mars 2023

Les pays occidentaux cherchent à externaliser la destruction de leurs déchets afin de réduire leurs coûts de gestion. Le faible coût de la main d'œuvre et la souplesse de la réglementation dans les pays

en développement sont une aubaine pour les pays développés. Les entreprises occidentales en tirent profit en délocalisant les nuisances environnementales tout en préservant leur image de pays propres et verts. Cette stratégie leur permet de poursuivre leur consommation effrénée tout en minimisant les conséquences visibles de leur pollution.

Afin d'encadrer ces flux de déchets transfrontaliers et limiter leurs répercussions, la convention de Bâle a été adoptée en 1989. Toutefois, les États ont trouvé des failles leur permettant de classer leurs déchets dangereux comme "recyclables" pour les exporter. De plus, certains pays, comme les États-Unis, n'ont jamais ratifié le traité. Ainsi, le commerce des déchets repose sur une exploitation asymétrique des ressources et des règlements au profit des pays riches.

Les dérives de la déportation des déchets

L'exportation illégale de déchets vers les pays en développement permet aux nations occidentales de se décharger de leur responsabilité, tout en ouvrant la voie à des dérives orchestrées par des organisations criminelles locales. En Italie, la gestion des déchets est intimement liée à la mafia, au point que le terme « écomafia » a émergé pour désigner ces pratiques. Comme l'explique l'anthropologue Fabrizio Maccaglia, ce concept met en lumière les interactions entre les activités mafieuses, les enjeux territoriaux et environnementaux, ainsi que leurs conséquences

sur les conditions de vie des populations. La mafia italienne exploite l'absence d'autorité locale dans le secteur des déchets pour asseoir son influence, notamment à travers des incendies criminels, le détournement de fonds publics agricoles et la prolifération de constructions illégales. Ce phénomène dépasse largement les frontières italiennes¹². La Camorra, par exemple, expédie clandestinement des déchets toxiques vers l'Afrique et l'Asie, profitant de la demande en matières premières bon marché. Elle diversifie également ses activités en transformant des déchets non traités en « faux fertilisants », revendus sur le marché agricole.

Les écomafias aggravent ainsi les désastres environnementaux en orchestrant des exportations illégales de substances hautement toxiques et elles nous montrent de quel manière la déportation de déchets favorise ces structures souvent violentes. Dans certains cas, cette criminalité environnementale prospère dans des contextes de chaos, notamment dans des zones ravagées par la guerre civile, comme la Somalie. Ce commerce clandestin illustre un crime transnational, alimenté par des logiques purement économiques, sans considération pour l'éthique ni pour les enjeux environnementaux.

Les inégalités, un héritage de la colonisation

Le transfert massif de déchets du Nord vers le Sud illustre une dynamique de dumping environnemental qui perpétue les inégalités issues de la colonisation. Historiquement, les pays du Sud ont été exploités pour leurs ressources naturelles, leurs terres et leur main-d'œuvre. Aujourd'hui,

cette logique persiste sous une autre forme : ces mêmes territoires servent de décharges aux déchets produits par les économies industrialisées. Cette asymétrie repose sur des rapports de force inégaux, hérités du passé colonial, où les pays du Nord imposent aux pays du Sud les externalités négatives de leur surconsommation et de leur production excessive de déchets.

La mondialisation ne se limite pas à la circulation des biens et des capitaux ; elle implique aussi une mobilité des risques et des nuisances environnementales. Le commerce international des déchets en est l'illustration la plus flagrante. Les États et les multinationales exploitent les failles réglementaires, les disparités économiques et la faiblesse des infrastructures environnementales dans les pays en développement pour y expédier leurs déchets, souvent sous couvert de recyclage. Cette stratégie permet aux nations riches de contourner les coûts élevés du traitement des déchets sur leur propre sol, tout en aggravant la pollution et les problèmes de santé publique dans des régions déjà vulnérables.

L'interdiction par la Chine, en 2018, de l'importation de déchets plastiques a mis en lumière les limites d'un système fondé sur cette logique inégalitaire. Pendant près de trois décennies, la Chine a absorbé près de la moitié des déchets plastiques mondiaux, ses ports accueillant des cargaisons de détritiques en provenance des pays occidentaux avant que ces mêmes navires ne repartent chargés de produits manufacturés bon marché. En mettant un terme à cette pratique, Pékin a contraint les pays du Nord à revoir leurs stratégies de gestion des déchets, mais au lieu

d'adopter des solutions durables, nombre d'entre eux ont simplement déplacé le problème vers d'autres pays d'Asie du Sud-Est ou d'Afrique, prolongeant ainsi une logique de colonialisme environnemental.

Conclusion

Le dumping environnemental et les concepts en découlant exacerbent les injustices écologiques, en transformant les pays du Sud en zones sacrifiées où les conséquences sanitaires et environnementales du modèle de surconsommation occidentale se manifestent de manière dramatique. Pollution des sols, contamination des nappes phréatiques, maladies liées aux substances toxiques, explosion des décharges sauvages : les impacts sont multiples et souvent irréversibles. Face à cette situation, il devient impératif que les pays du Nord assument leur responsabilité et développent des politiques de réduction à la source, plutôt que d'exporter leur fardeau environnemental sous couvert de coopération internationale. Mettre fin à cette exploitation inéquitable exige une régulation stricte du commerce des déchets et une transition vers un modèle de production et de consommation réellement circulaire.

Bibliographie

Ministère de la Transition écologique et solidaire. (2021). Bilan environnemental de la France - Édition 2020.
Parlement européen. (2018). Gestion des déchets dans l'UE: faits et chiffres. Parlement européen.
Novethic. (2025, 27 janvier). Qu'est ce que la Convention de Bâle ?
Lumo. (2023, 29 novembre). Les cas emblématiques de dumping environnemental et leurs conséquences.
Rieber, A., & Tran, T. A.-D. (n.d.). Dumping

environnemental et délocalisation des activités industrielles : Le Sud face à la mondialisation. (pp. 5–35). Banque mondiale. (2018, 20 septembre). What a waste 2.0 : An updated look into the future of solid waste management.
Dr. Stephen O. Andersen et al., Defining the Legal and Policy Framework to Stop the Dumping of Environmentally Harmful Products, 29 Duke Environmental Law & Policy Forum 1-48 (2018).
Pauvreté et dégradation environnementale » Espace mondial l'Atlas, 2018.
Schapira, R. (2024, 23 juillet). Écomafia : une recrudescence des crimes environnementaux en Italie. Franceinfo.
Interpol. (2020, November 25). INTERPOL report alerts to sharp rise in plastic waste crime.
Nya, I. (2022, 12 octobre). Les inégalités environnementales : les ségrégations entre le Nord et le Sud. Faculté des sciences économiques, juridiques et sociales Souissi-Rabat.
Business AM. (2023, 22 décembre). La fin d'un symbole des inégalités nord-sud ? L'UE va interdire l'exportation des déchets plastiques vers les pays pauvres.
Programme des Nations Unies pour l'environnement. (2018, décembre 20). L'interdiction de l'importation des déchets par la Chine lève le voile sur l'industrie mondiale des déchets. Programme des Nations Unies pour l'environnement.